N°DBE2026_11_043

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Nombre de délégués élus : 11
Nombre de délégués en exercice : 11
Nombre de délégués votants : 10
(10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

SYNDICAT MIXTE VEYLE VIVANTE

DÉLIBÉRATION DU BUREAU EXECUTIF

Séance du mardi 10 novembre 2026
Date de Convocation : 29 octobre 2026

Présents :
MM. Jean-Luc BERNARD, Gérard BRANCHY, Baptiste DAUJAT, Patrick DURANDIN, Martial LOISY, Joël MONIER, Philippe POTTIER.

Mmes. Marie CERLES, Annick GREMY, Marie-Christiane PAYET PIGEON

Excusé : M. Luc MICHEL

Secrétaire de séance : M. Baptiste DAUJAT

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix novembre, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Exécutif, se sont réunis dans la salle de réunion du Syndicat Mixte Veyle Vivante, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet :
Demande de subvention pour les postes d'animation 2027

EXPOSE

Le Président demande l'autorisation aux membres du Bureau Exécutif de solliciter le concours de l'ensemble des partenaires financiers à leur meilleur taux, notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental de l'Ain, l'Etat et l'Union Européenne, pour le financement du temps d'animation des postes suivants :

- Du Directeur ;
- Du Chargé de projets « Eaux et Rivières » ;
- De l'Animateur « Hydraulique et Qualité de l'eau » ;
- Du Chargé de mission « Zones humides » ;
- De l'Agent administratif et financier ;

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027.

Le Bureau Exécutif,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° DCS2026_06_019, en date du 9 juin 2026, déterminant les délégations d'attribution du Comité syndical au Bureau Exécutif :

Vu la délibération n° DCS_09_034 fixant la désignation permanente du secrétaire de séance des Assemblées délibérantes et de son suppléant en cas d'empêchement ;

Considérant les moyens humains nécessaires à l'accomplissement des missions du Syndicat Mixte Veyle Vivante (SMVV) ;

Considérant que les dépenses de fonctionnement nécessaires aux différents postes du SMVV seront prévues lors du vote du budget primitif 2027 ;

Après avoir délibéré à l'unanimité,

CHARGE le Président de préparer les demandes de subventions au meilleur taux aux partenaires financiers potentiellement mobilisables, notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental de l'Ain, l'Etat et l'Union Européenne ;

AUTORISE le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces demandes.

Fait et délibéré à Mézériat, l'an, mois et jour susdits.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président,
Gérard BRANCHY

Le Secrétaire de séance,
Baptiste DAUJAT

SYNDICAT MIXTE 14, place de la Gare 01660 MEZERIAT VEYLE VIVANTE

Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 20.11.2026
Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Bureau Exécutif a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante selon les termes de la réglementation en vigueur.